Fiche Prévention

Version 03
Mise à jour : avril 2024

Signalisation temporaire de chantier

(Routes bidirectionnelles - signaux)

CATEGORIES DE SIGNAUX UTILISES

Signaux de dangers type AK :

AK2	AK3	AK4	AK5	AK14	AK17	AK22	AK30	AK31
Dos d'âne	Chaussée rétrécie	Chaussée glissante	Travaux	Autre danger	Signaux lumineux	Gravillons	Bouchon	Accident

Signaux de prescription type B :

B3	B15	B31	B14	B21a2
Interdiction de dépasser tous les véhicules à moteur	Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse	Fin de toutes les interdictions précédemment signalées	Limitation de vitesse	Contournement obligatoire par la gauche

Signaux d'indication type C (à titre exceptionnel) :

C18	C12	C13a
Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse	Circulation à sens unique	Impasse

Feux de signalisation :

	KR11	KR2	KR2d
Feux spéciaux équipant les véhicules à progression lente	Signaux tricolores d'alternat temporaire	Feux de balisage et d'alerte utilisés en complément de la signalisation temporaire	Feux de balisage et d 'alerte à défilement constitués de feux associés pour s'allumer successivement

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine-et-Loire
Service Hygiène et Sécurité
9, rue du clon – 49000 ANGERS
Téléphone : 02.41.24.18.80 **Mail :** hygiene.securite@cdg49.fr **Site internet :** www.cdg49.fr

Fiche Prévention

Version 03
Mise à jour : avril 2024

Signalisation temporaire de chantier

(Routes bidirectionnelles - signaux)

Signaux de position type K:

K1	K2	K5a	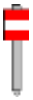 K5b	K5c	K5d
Signalisation d'un obstacle temporaire de faible importance	Signalisation de position de travaux ou de tout autre obstacle de caractère temporaire	Cône, piquet, balise d'alignement, balise de guidage. Signalisation de position des limites d'obstacles temporaires			
K8	K10	K14	K15	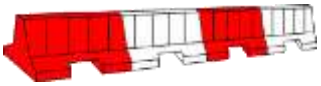 K16	
Signal de position d'une déviation ou d'un rétrécissement temporaire de chaussée	Signal servant à régler manuellement la circulation	Ruban. Signal de délimitation de chantier	Portique. Signal de pré signalisation de gabarit limité	Séparateur modulaire de voie. Dispositif continu de séparation ou de délimitation et de guidage	

CARACTERISTIQUES

Dimension :

Gamme « normale » (1 mètre de côté pour le type AK).
L'utilisation de la grande gamme peut être justifiée si elle est déjà employée en signalisation permanente (1,25 mètre de côté pour le type AK).
En milieu urbain, la gamme « petite » peut être employée dans les rues étroites.

Couleur :

Les signaux de dangers sont à fond jaune.
Les signaux de position sont généralement rouges et blancs.
A titre temporaire, certains panneaux de prescription, de fin de prescription et de priorité à fond blanc et des panneaux d'obligation à fond bleu sont utilisés.

Rétroréflexion :

A l'exception des signaux K1, des feux R et KR11, tous les signaux utilisés en signalisation temporaire sont rétroréfléchissants.

Signalisation temporaire de chantier

(Routes bidirectionnelles - signaux)

IMPLANTATION DES SIGNAUX

La signalisation d'un chantier ou d'un danger temporaire se décompose en trois parties :

Signalisation d'approche : placée en amont du chantier ou danger, elle informe l'usager du danger et des prescriptions possibles (limitation de vitesse, rétrécissement de voie, alternance).

Signalisation de position : placée aux abords du chantier, elle délimite un périmètre où les travailleurs interviennent.

Signalisation de fin de prescription : placée en aval du chantier lorsqu'une prescription était en place (limitation de vitesse…).

✓ **LA SIGNALISATION D'APPROCHE**		**Implantation**
Elle se compose généralement de : • une signalisation de danger (panneau AK5 ou AK14) • une signalisation de prescription (panneau circulaire de type B) • une signalisation d'indication (panneau rectangulaire de type KC et KD)		Espace entre panneaux : 100 m environ (modulée en fonction de l'environnement du chantier). Posée sur l'accotement. S'il n'y a qu'un seul signal d'approche, celui-ci est placé à 150 m en amont du danger.
✓ **LA SIGNALISATION DE POSITION**		
Elle est placée aux abords immédiats du point ou début de la zone à signaler. Elle comprend : - un ou plusieurs biseaux de raccordement - un balisage frontal - un balisage latéral - un signal de fin de chantier		100 m après la signalisation d'approche Posée sur l'accotement ou sur la chaussée si le danger empiète sur celle-ci. Les panneaux sont implantés sur chevalet à 50 cm du sol ou, pour les chantiers de longue durée, sur poteau à 1 mètre du sol.
✓ **SIGNALISATION DE FIN DE PRESCRIPTION**		
Elle est placée en aval du chantier et est indiquée en général par le panneau B31		A 50 m après la fin du chantier ou du danger.